



Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Affiché le 13/02/2023
ID : 063-200071199-20230206-CCPL_2023_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 31 janvier 2023
Date d'affichage : 31 janvier 2023

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux à Mons.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Stéphane CHABANON, Loïc CHATARD, David DESPAX

Absents :

Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-07 : RESSOURCES HUMAINES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS AU
COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 251-1, L 251-5 à L 251-7, I 253-5, L 254-2, L 254-3 L254-4, L 542-2 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'article 4 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le 13/02/2023

ID : 063-200071199-20230206-CCPL_2023_07-DE

Suite aux élections du 8 décembre, le CHSCT et le CT de Plaine Limagne ont été fusionnés dans le CST (comité social territorial). Les agents de Plaine Limagne ont ainsi élu leurs représentants. Le conseil communautaire doit délibérer pour fixer la liste des conseillers qui représenteront les élus au sein du CST.

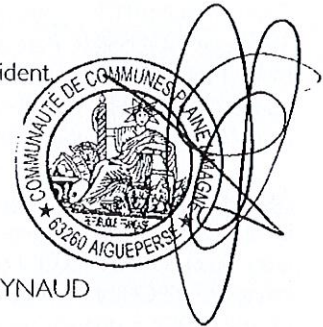
La délibération n°2022-59 fixe à 8 le nombre de représentants pour chaque collège (4 titulaires et 4 suppléants).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de nommer Claude RAYNAUD, Denis BEAUVAIS, Sandrine COUTURAT et Christelle CHAMPOMIER comme représentants titulaires ;
- de nommer Didier CHASSAIN, Patrice DARPOUX, Mathéo MOREL et Remy PETOTON comme représentants suppléants.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
A Aiguperse, le
Le président,

